

L'escadron des Cent-Gardes de Napoléon III

Auteur : ADC Laurent

Clichés : DR



Le 24 mars 1854 Napoléon III créait par décret l'escadron des Cent-Gardes. Corps de cavalerie d'élite de l'armée impériale, ils étaient chargés d'assurer la garde de l'empereur, de sa famille et les services d'honneur et de sécurité des divers palais impériaux.

Dès le rétablissement de l'Empire en décembre 1852, Louis-Napoléon Bonaparte entend en effet renouer avec les fastes de son oncle en recréant une cour impériale et en s'entourant d'une prestigieuse maison militaire. Exilé à plusieurs reprises en Angleterre jusqu'en 1848, le futur Napoléon III fut très impressionné par les Life Guards et autres Blues and Royals chargés de la protection du souverain.

Tout en réinstaurant la Garde impériale, l'empereur décréta la formation d'un escadron d'élite dit « des Cent-Gardes » destiné à sa protection personnelle. Digne héritier des différentes gardes rapprochées des souverains français, telle la garde écossaise ou les Cent-Suisses, cet escadron était directement rattaché à la maison militaire de l'empereur et dépendait du grand maréchal du Palais.

Comme leur nom l'indique, les Cent-Gardes furent initialement au nombre de 100, puis de 150 à partir de 1858, auxquels s'ajoutèrent les sous-officiers, les officiers, les maréchaux-ferrants et les palefreniers. Ils n'eurent que deux commandants : le colonel Lepic, fils du célèbre général du Premier Empire, jusqu'en 1855 et le colonel Verly, jusqu'en 1870.

Recrutés parmi l'élite de la cavalerie, ils devaient avoir au minimum trois ans d'ancienneté et une taille d'1,78m (puis 1,80m en 1858). Leur passé devait être irréprochable : « En un mot, il faut que chez les Cent-Gardes, tout soit bien et toujours irréprochable », écrivait le colonel Verly. Célèbres pour leurs fastueux uniformes, les Cent-Gardes jouirent d'un grand prestige auprès du grand public. Ils avaient la préséance sur tous les autres corps de l'armée et leur présence était obligatoire à toutes les cérémonies officielles. Immédiatement, il fut décidé que les Cent-Gardes devaient être d'un aspect visuel représentatif des fastes retrouvés de l'Empire, une tenue spécifique fut réalisée. La décision fut prise de les doter d'une cuirasse très proche du modèle de celle des cuirassiers de la Garde et d'une soubreve de très haute qualité.

Des luxueux palais de l'Empereur, aux champs de bataille de la chute de l'Empire, les Cent-gardes suivront comme une ombre leur souverain, du faste à la défaite. Leur

fidélité ne sera jamais démentie et ils continueront à cultiver un esprit de corps hors du commun au sein d'une amicale dont on trouve encore des traces de réunion ou de banquet jusqu'en 1912.



Quelques anecdotes sur les Cent-Gardes de l'Empereur Napoléon III :

Une caractéristique principale des Cent-Gardes était leur capacité légendaire à rester absolument immobile durant leur service, ce qui entraîna de nombreux « tests » dont un effectué par l'Impératrice elle-même ; en effet cette dernière n'hésita pas à gifler un garde pour l'obliger à réagir... sans succès ! Le garde resta impassible. Confuse l'Impératrice voulut le lendemain lui faire remettre 500 francs, qu'il refusa affirmant « qu'il s'estimait trop heureux d'avoir reçu sur le visage la main de sa bien-aimée souveraine ».

Une autre légende, raconte que les Cent-Gardes pour paraître plus viril et entretenir cette réputation, plaçaient dans leur culotte un morceau de corde de gros diamètre...la

princesse Metternich, voulant en avoir le cœur net, se serait au cours d'une réception approchée d'un garde et l'aurait vigoureusement piqué à l'aide d'une épingle à chapeau à cet endroit précis ! Selon la légende, le garde serait resté de marbre...

L'héritage actuel :

La garde municipale de Paris – actuelle Garde Républicaine – créée par Bonaparte, Premier Consul, par arrêté du 4 octobre 1802, et intégrée définitivement à la gendarmerie le 6 avril 1849 par le prince-président Louis-Napoléon Bonaparte, remplit aujourd'hui les mêmes services jadis dévolus aux Cent-Gardes, c'est-à-dire la garde rapprochée du chef de l'Etat et des chefs d'états étrangers en visite, tant au palais de l'Elysée que lors des déplacements, ajoutant le panache et les honneurs à la sécurité des plus hautes autorités.

